

# Compte-rendu

## Conseil d'Administration

### 3 juin 2026

#### PARTICIPANTS

| Membres à voix délibérative  |                                                                                           | Présent  |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Margarida Caeiro (titulaire) | Poste nationalité tierce - suppléante : Rita Bildøy                                       | x        |
| Mahé Calvi (titulaire)       | Poste nationalité française - suppléante : Claire Descamps                                | x        |
| Agathe Rialland (titulaire)  | Poste nationalité française - suppléant : Eric Davanture                                  | x        |
| Therese Le (titulaire)       | Poste nationalité norvégienne - suppléante : Henriette Dumont                             | x        |
| Chloe Steen (suppléante)     | Poste nationalité française - titulaire: Anne Leliepault                                  | x        |
| Dinkala Kwansa (titulaire)   | Poste nationalité française - suppléant : Victor de Turkheim                              | x        |
| Kirsten Iversen (titulaire)  | Poste nationalité norvégienne - suppléant : Francis Gamble                                | x        |
| Amalie Dreyer (titulaire)    | Poste nationalité norvégienne - suppléant :                                               | x        |
| Membres à voix consultative  |                                                                                           |          |
| Franck Tabone                | Représentant du personnel, CCPL                                                           | x        |
| Coralie Andrau               | Représentant du personnel, Skolenes Landsforbund                                          | x        |
| Saba Dilawar                 | Représentant du personnel, Skolenes Landsforbund                                          | En ligne |
| Gilles Daram                 | Représentant du personnel, Conseil d'établissement                                        | x        |
| Julien Durante               | Représentante de l'administration, Proviseur                                              | x        |
| Laure Chatelard              | Représentant de l'administration, Directrice du primaire                                  | x        |
| Knut Sørli                   | Représentant de l'administration, Directeur Exécutif                                      | x        |
| Isabelle Desvignes           | Représentante de l'ambassade de France, Conseillère de coopération et d'action culturelle | x        |
| Axelle Magagnin              | Représentante du syndicat Utdanning Forbundet                                             | x        |
| Frédérique Houseaux          | Représentante du syndicat Utdanning Forbundet                                             | x        |

## ORDRE DU JOUR

|           | ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION nr 7                                 |                                   |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>1.</b> | <b>Formalités</b>                                                              |                                   |
| 1.1       | Validation de l'ordre du jour                                                  | Pour validation                   |
| 1.2       | Validation du compte-rendu du CA 2025-2026 nr 6 (6.05.2026)                    | Pour validation                   |
| <b>2.</b> | <b>Points d'information et de discussion</b>                                   |                                   |
| 2.1       | Project Fornebu / LFO28: Point d'avancement                                    | Pour discussion                   |
| 2.2       | AEFE: point sur la situation et approche du LFO                                | Pour discussion                   |
| 2.3       | Rentrée 2026: préparation de l'AG                                              | Pour discussion                   |
| 2.4       | Communication de fin d'année                                                   | Pour discussion                   |
| <b>3.</b> | <b>Point de decision / vote</b>                                                |                                   |
| 3.1       | Poste de CPE détaché : gel du poste pour 2026/2027 puis conversion en poste PE | Pour decision<br>Pour information |
| 3.2       | BFI et alternatives: retour du CE et décision CA                               | Pour decision                     |
| <b>4.</b> | <b>Sujets éventuels</b>                                                        |                                   |

## COMPTE-RENDU DE REUNION

Début de réunion : 17h05

### [1.1] Validation de l'ordre du jour

Ordre du jour validé.

## [1.2] Validation du compte-rendu du CA 2025-2026 nr 6 (6.05.2026)

Piece-jointe : [\[1.2\] CA 2025-2026\\_nr6\\_06.05.2026\\_CR\\_v0.1](#)

Le compte-rendu a été validé (6 voix sur 6) après rectification du point 4.

## [2.1] Project Fornebu / LFO28: Point d'avancement

Piece-jointe : [présentation en séance](#)

**Ateliers et activités périscolaires** : à la demande du CA, l'administration engage une réflexion sur la réouverture d'ateliers extrascolaires en lien avec le projet LFO28/Fornebu (théâtre, cinéma, football, judo, robotique, club de lecture ou de débat, radio...), fermés jusqu'ici faute de financement. L'objectif est double : garder les élèves sur le site en fin de journée et renforcer l'attractivité de l'établissement. Julien Durante a déjà rencontré chaque équipe pédagogique du secondaire et plusieurs propositions ont été remontées. Une task force doit désormais chiffrer les coûts avec la direction et revenir vers le CA. Reste à évaluer l'intérêt réel des familles (durée d'engagement, tarif) ; un sondage auprès des familles et la relance d'un « journal de l'école » sont envisagés.

**Implication des employés dans l'aménagement du futur site** : Franck Tabone a relayé une inquiétude des enseignants sur le calendrier des travaux d'aménagement. Knut Sørliie fera un point lors du prochain CA. Les travaux sur le design du bâtiment doivent débuter en septembre, ce qui ouvrira de nombreuses opportunités de recueillir l'avis des enseignants, du personnel et des élèves ; un second sondage « post-visite » est envisagé et sera proposé au CE. Mr Tabone souligne que l'implication du personnel sur ce sujet est un bon signe.

### Avancement du projet, questions du CA :

- (i) Statut des places de stationnement: pas d'élément nouveau à ce stade ;
- (ii) Statut de la procédure de plan de zonage (« reguleringsplan») : le dossier a été accepté par l'administration municipale, la décision relève désormais du niveau politique, sans calendrier précis à ce stade ;
- (iii) Coût additionnel de transport : la dernière estimation était de l'ordre de 22 000 NOK ; pas de nouvel élément à communiquer pour l'instant.

Le CA a confirmé le principe d'une communication transparente et simultanée à l'ensemble des familles, envisagée lors de réunions d'information après l'été.

## [2.2] AEFE: point sur la situation et approche du LFO

Piece-jointe : [présentation en séance](#)

L'objectif du point du jour était de partager l'état de la situation AEFE, de distinguer l'avenant à la Convention (Décision n°29 - priorité immédiate, réponse attendue par l'AEFE pour fin juin) de la révision annuelle de la Convention elle-même (chantier prévu à l'automne 2026, une fois connues les propositions de réforme de l'AEFE), et de recueillir l'avis des membres sur la stratégie à adopter.

Derniers éléments connus : le conseil d'administration de l'AEFE se réunit le 26 juin, avec une

annonce attendue sur des changements de gouvernance /direction de l'AEFE et de nouvelles directives en réponse au refus massif des établissements conventionnés de signer cet avenant ; à ce stade, seuls 30 établissements sur 165 ont signé ; plusieurs établissements du réseau ont pris contact avec le LFO pour échanger et coordonner leurs positions.

**Une réunion avec la cheffe de secteur** est prévue le 8 juin pour soulever nos inquiétudes concernant l'avenant et les enjeux du LFO et demander des clarifications écrites concernant le contenu de l'avenant et des menaces effectuées par l'AEFE de nous déconventionner de manière arbitraire en cas de non-signature. Le but est de documenter au mieux la situation pour que le CA puisse ensuite prendre une décision de manière informée. Le second objectif de cette rencontre est d'initier un dialogue en vue de la mise à jour de notre convention et de ses conditions particulières, inchangée depuis 2002.

Cette réunion sera l'occasion pour rappeler à l'AEFE que l'objectif du CA est de protéger et maintenir notre modèle et la pérennité du LFO.

**Concernant la révision de la Convention à venir**, les priorités du LFO pour un partenariat plus équilibré avec l'AEFE sont : la poursuite du modèle conventionné, l'équité entre établissements du réseau (réduire l'écart de PRRD), la discipline financière/ transparence de l'AEFE (une visibilité financière à 3 ans), une plus grande autonomie et flexibilité locale (e.g. paiement en NOK, meilleure association du CA aux recrutements et mandats des postes de direction, davantage de flexibilité pédagogique locale), et un mécanisme de solidarité en cas de difficulté financière temporaire d'un établissement. Ces éléments reflètent la contribution du LFO transmise à Mme Cazebonne lors des auditions de mars.

### **L'Avenant nr2 à la convention**

A rappeler, cet avenant vise à appliquer la décision nr29 du CA de l'AEFE du 18 décembre 2025. Il est imposé aux établissements conventionnés de manière arbitraire et unilatérale, sans aucune concertation avec les établissements, et absolument pas d'« un commun accord », tel qu'il est stipulé dans notre convention. Trois scénarios ont été présentés pour la gestion de l'avenant, le choix ne portant pas sur le principe de payer ou non, mais sur l'opportunité de s'engager contractuellement sur le long terme et avec les risques liés au manque de visibilité dans cet avenant imprécis et mal rédigé:

Scénario 1 (statu quo) : signer l'avenant tel que proposé sans négociation préalable.

- avantages : simplicité, rapidité, préservation de la relation avec l'AEFE, pas d'incertitude ni de risque de déconventionnement, la hausse de frais de scolarité nécessaire ayant déjà été votée ;
- Risques : engagement « chèque en blanc » sans garantie, incohérence avec la procédure contentieuse en cours, absence de marge de manœuvre pour le déménagement de 2028.

Scénario 2 (refus): ne pas signer, sans démarche formelle de dialogue.

- Avantages : marque un désaccord clair, cohérent avec l'action commune avec la Fapee en cours, préserve la marge de manœuvre pour 2028 ;
- Risques : risque relationnel avec l'AEFE et de perte du statut de partenaire conventionné, un risque de déconventionnement évoqué oralement par l'AEFE, sans qu'aucune concession ne soit obtenue en contrepartie (la contribution pension restant due par ailleurs, et la hausse de frais de scolarité étant déjà votée) ; ce scénario ne règle pas le problème de fond, l'AEFE pouvant chercher à imposer la contribution par d'autres voies.

Scénario 3 (dialogue) : signer sous condition, après négociation de garanties avec l'AEFE.

- Avantages : permet de porter les positions du LFO sans rompre le dialogue, avec une possibilité d'obtenir des concessions\*, tout en maintenant le conventionnement ;

- Risques : nécessite du temps et un travail de préparation, avec une issue incertaine dépendant de la position de l'AEFE ; leviers de mitigation identifiés: un possible appui de l'Ambassade de France, l'ouverture au dialogue et à la collaboration, et une coordination avec d'autres établissements du réseau.

\* points de négociation et mobilisation présentés pour le scénario 3 : (1) clause d'évolution (plafonner ou exiger une notification préalable) ; (2) durée d'engagement : limiter à 2026-2027 ou clause de révision ; (3) neutralisation de l'effet double peine « hausse de frais de scolarité = hausse de la PFC » ; (4) exclusion des postes de direction (D1) des nouvelles charges relatives aux pensions civiles ; (5) risque de change (Eur/NOK), le LFO supporte seul la volatilité, d'où une demande de mécanisme de couverture ou de taux de change révisable. (6) demande de réciprocité : la Convention actuelle prévoit un soutien de l'AEFE en cas de difficulté, que l'AEFE a indiqué oralement antérieurement ne pas pouvoir honorer s'agissant du déménagement de 2028 ; (7) symétrie: prévoir une clause de caducité de l'avenant si l'architecture générale du système conventionné venait à changer avec la réforme AEFE ; (8) proportionnalité: prévoir un abattement temporaire en cas de baisse de plus de x% des effectifs ou des recettes liée au changement de site; (9) documentation: le taux de cotisation pension civile étant passé de 30 % à 74 % en quinze ans, demander une notification annuelle écrite des taux et un accès à la méthode de calcul.

Le calendrier de traitement du dossier a été rappelé : le 3 juin (CA du jour), rechercher un consensus sur l'approche à adopter pour l'avenant et évoquer le projet de révision de la Convention du LFO ; le 8 juin, rencontre avec l'AEFE (/cheffe de secteur ) pour marquer l'engagement du LFO à collaborer, présenter ses inquiétudes sur l'avenant nr2 et son souhait de faire évoluer la Convention ; le 16 juin, décision sur la signature de l'avenant nr2 une fois l'ensemble des éléments réunis ; le 27 juin, finalisation de la réponse à l'AEFE, sous réserve des suites du conseil d'administration de l'AEFE du 26 juin ; puis, entre juillet et novembre, poursuite des échanges avec l'AEFE sur le nouveau périmètre de la Convention.

Le CA a échangé sur l'approche à privilégier.

- Le CA a pleinement conscience de la situation financière de l'AEFE, bien qu'il soit difficile d'obtenir un soutien financier, il est estimé que plusieurs contreparties devraient être faisable: transparence, prévisibilité, davantage de flexibilité locale.
- Le scénario 3 paraît le plus adapté, en avançant prudemment, en observant au préalable la position et les résultats obtenus par d'autres établissements du réseau, tout en gardant à l'esprit que l'union fait la force dans ce type de négociation.
- Il a été rappelé l'importance d'expliquer précisément à l'AEFE ce qui pose difficulté au LFO.
- Des incertitudes pesant sur les ressources humaines et un stress important pour les équipes en cas de non signature de l'avenant ont été relevés, les personnels détachés étant priés de rentrer en France en cas de dénonciation de la convention. Sur ce point, il a été rappelé une nouvelle fois que l'objectif n'est pas de se désengager ni déclencher un déconventionnement, mais de protéger le LFO.

À l'issue des échanges, le CA a dégagé un consensus en faveur du scénario 3 (dialogue), à mettre en œuvre progressivement et prudemment, en laissant si possible d'autres établissements du réseau se positionner avant le LFO.

Concernant la communication à la communauté du LFO sur ce dossier avant la fin de l'année scolaire : il est difficile de pouvoir communiquer dans les détails car aucune décision ne sera actée avant fin

juin, et ce qui sera décidé le 16 juin vaudra sous réserve de l'absence de changement majeur annoncé lors du conseil d'administration de l'AEFE du 26 juin. Il n'a pas été jugé nécessaire d'organiser une réunion plénière complémentaire à ce stade.

## **[2.3] Rentrée 2026: préparation de l'AG.**

Piece-jointe : [présentation en séance](#)

Le Conseil d'administration retient le 30 septembre 2026 comme date de l'Assemblée générale de rentrée ; la convocation et l'ordre du jour seront envoyés à la communauté au plus tard le vendredi 11 septembre 2026.

Le processus d'appel à candidatures au CA sera scindé en deux temps : un premier appel lancé en juin, avant l'été, afin de laisser aux familles le temps de réfléchir ; un second appel fin août / début septembre, notamment à destination des nouvelles familles arrivantes. Une réunion d'information sur le rôle et le fonctionnement du CA sera organisée entre le 31 août et le 4 septembre.

Un « comité de recrutement » (valgkomité), composé d'anciens membres du CA et chargé d'identifier et de solliciter des candidats potentiels, est en cours d'élaboration, avec mise en place formelle en 2027.

## **[2.4] Communication de fin d'année**

Piece-jointe : [n.a.](#)

Le CA a convenu qu'une communication à la communauté avant la fin de l'année scolaire était nécessaire, le CA du 16 juin étant jugé trop tardif pour statuer sur ce point. Un e-mail sera envoyé à l'ensemble des familles le jeudi 18 juin (dernier jour avant les vacances d'été).

## **[3.1] Poste de CPE détaché : gel du poste pour 2026/2027 puis conversion en poste PE**

Piece-jointe : [\[3.1\] demande conversion poste CPE AEFE\\_3.06.2026](#)

Mr Duranté a présenté ce point pour information, qui devra être présenté à nouveau après avis au Conseil d'Établissement (CE). Le CE a été informé le 20 mai, mais pour des raisons de procédures ne pourra se prononcer, par un vote consultatif, qu'en juin (10 juin évoqué en séance). Le dossier devra ensuite être transmis à l'AEFE à la mi-juin.

Il a été rappelé qu'il s'agit d'une proposition du chef d'établissement, l'AEFE conservant la décision finale et pouvant s'y opposer, et que la consultation du CE est requise dès lors qu'il s'agit d'une création ou d'une suppression de poste relevant de la pédagogie, matière pour laquelle seul le CE dispose d'une voix délibérative.

Un point d'actualisation sera fait au CA une fois l'avis du Conseil d'École connu et le dossier transmis

à l'AEFE.

### [3.2] BFI et alternatives: retour du CE et décision CA

Piece-jointe : [\[3.2\] BFI\\_3.06.2026](#)

Julien Durante a présenté le retour du Conseil d'Établissement, ainsi qu'une note de synthèse rappelant l'objet du projet BFI et son impact pour les élèves (reprenant les points présentés au CA nr ..), ainsi que des mesures d'amélioration de l'enseignement pour un budget équivalent.

Au regard du coût significatif du dispositif pour un nombre très restreint d'élèves potentiellement concernés, l'administration a interrogé le CA sur l'existence d'une meilleure façon d'investir un budget identique à celui d'un éventuel BFI.

Cette analyse, ainsi que le retour du Conseil d'établissement, a permis de conclure que la mise en œuvre du BFI n'était pas, à ce stade, la solution la plus pertinente.

Mr Durenté doit rencontrer un inspecteur la semaine prochaine afin d'étudier d'autres pistes de développement, notamment un accompagnement renforcé de la filière norvégienne et un soutien au handicap, en lien avec les écoles françaises de Copenhague et l'école allemande d'Oslo, également confrontées à cette question.

Le CA a salué la clarté note présentée.

Le CA approuve que l'administration ne mette pas en œuvre le BFI à ce stade, la question pouvant être réexaminée dans un délai de l'ordre de deux à trois ans, une fois davantage de visibilité obtenue sur l'évolution des effectifs (gains ou pertes d'élèves) et sur les retours d'expérience d'autres établissements du réseau.

### [4] Sujets éventuels :

Réception des bacheliers à la Résidence de France :

Mme Desvignes COCAC, a souhaité faire part au CA de l'impossibilité de l'Ambassade de France à accueillir les Bacheliers 2026 cette année.

Les membres du CA ont échangé sur l'importance de cette célébration à la Résidence de France, tradition de longue date, faisant part de leur déception quant à l'impossibilité de trouver une date alternative, et prenant note qu'il ne s'agit que d'une exception cette année.

Le CA note la célébration proposée en remplacement par l'établissement en collaboration avec les parents d'élèves, et encourage l'établissement à réfléchir à des pistes d'améliorations futures.

## PROCHAINE REUNION

---

Mardi 16 juin 2026.

Fin de la réunion : 19h05.